

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 15 février 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 126 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAIZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Bernard MOREL - Jean-luc BENNAHMIAAS représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gerard PEPE - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Patricia COLIN représentée par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Antoine ROUZAUD - Magali GARDE représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bruno GILLES représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Corinne LEGAL - Eric LE DISSES représenté par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Henri MATTEI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Renaud MUSELIER représenté par Maurice TALAIZAC - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Benoît PAYAN représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Albert LAPEYRE - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Paul ULIVIERI.

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 003-876/13/CC

■ Approbation de la convention d'objectifs 2013 avec la Région PACA pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole et demande de subvention.

DPEATSV 13/9276/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend aider au renforcement de la démocratie participative et soutient le fonctionnement des Conseils de Développement. A ce titre, elle offre chaque année la possibilité d'obtenir un financement de leur programme d'actions moyennant la signature d'une convention d'objectifs. Ainsi, pour les exercices 2011 et 2012, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole a obtenu une subvention annuelle de 30 000 euros.

Le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole relancé par délibération du 22 juin 2009 a organisé depuis près de 154 réunions en commissions, 27 rencontres en Bureau et 8 assemblées plénières.

Ces rencontres régulières lui permettent de conduire sa propre réflexion sur certains enjeux qu'il a identifiés pour le territoire Marseille Provence Métropole et d'accompagner la Communauté urbaine dans la définition de ses politiques publiques.

Pour l'année 2013, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole a défini un ambitieux programme de travail centré autour des axes suivants :

- La poursuite du dialogue avec les Conseils de Développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et le Comité de consultation Ouest Etang de Berre sur un projet métropolitain partagé ;
- La réponse aux saisines de la Communauté Urbaine sur les perspectives de développement du Grand Port Maritime de Marseille et sur le Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole ;
- Un travail d'autosaisine sur les questions centrales de cohésion sociale et d'inégalités territoriales, de promotion des innovations vertes, de gestion écologique du territoire métropolitain, d'une meilleure collecte des déchets, de construction d'une culture métropolitaine, etc ;
- La poursuite de la structuration des outils de communication visant une meilleure appropriation citoyenne de ces sujets ;
- La participation active aux rencontres et travaux des réseaux régional et national de Conseils de Développement et aux lobbyings menés auprès de l'Etat sur des préoccupations partagées.

Le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est la Communauté Urbaine qui adhère pleinement aux orientations prises, qui sollicite cette subvention afin de permettre que les actions engagées par son Conseil de Développement puissent se poursuivre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2013 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur permettra de conforter le partage d'expériences et le dialogue sur la concertation en région ;
- Que la signature de cette convention permettra de renforcer le rôle du Conseil de Développement comme espace d'expression citoyenne ;
- Que l'attribution de la subvention de fonctionnement afférente contribuera à la mise en œuvre du programme de travail 2013 du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la convention d'objectifs au titre de l'année 2013 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté urbaine Marseille Provence pour son Conseil de Développement ainsi que la demande de subvention afférente d'un montant de 30 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document relatif à cette décision.

Article 3 :

La subvention sera imputée au budget de la Communauté Urbaine : Service Gestionnaire : 5 Codev - Nature : 7472 – Sous-Politique : B 310 – Fonction : 90

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux et Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 15 Février 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013